

**ARRETE MUNICIPAL RELATIF A L'UTILISATION TEMPORAIRE DU
DOMAINE PUBLIC COMMUNAL POUR L'ORGANISATION
D'UNE MANIFESTATION SPORTIVE**

Le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2212-1 et suivants,

VU le Code de la voirie routière,

VU le Code de commerce,

VU la demande en date du 30 Mai 2024, par laquelle Madame Anne GUILLOU-GROS, Présidente de l'association « Sakura l'Art du Mouvement » sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public communal en vue d'organiser des cours de Qi Gong et TaiChi, sur le terrain de foot ou le parvis de la salle des fêtes, les jeudis de 18h30 à 20h du 15.09.2025 au 25.06.2026

ARRETE

Article 1 : Madame Anne GUILLOU-GROS, Présidente de l'association « Sakura l'Art du Mouvement » est autorisée à occuper le terrain de foot ou le parvis de la salle des fêtes, pour l'organisation des cours de Qi Gong et TaiChi les jeudis de 18h30 à 20h du 15.09.2025 au 25.06.2026

Article 2 : La présente autorisation est accordée à titre gratuit, précaire et révocable. Elle est personnelle et incessible.

Article 4 : Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant la période d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la Commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

Article 5 : Le permissionnaire devra laisser un passage de 1,20 mètre minimum tout autour de son emplacement afin de permettre la circulation des piétons.

Article 6 : Le permissionnaire s'engage à respecter les consignes sanitaires telles qu'indiquées dans le protocole sanitaire annexé au présent arrêté.

Article 7 : La présente autorisation est révocable à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par le permissionnaire des conditions précitées, des dispositions de l'arrêté préfectoral susvisé ou pour toute autre raison d'intérêt général.

Article 8 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Julien-en-Genevois
- Monsieur Commandant de gendarmerie de Saint-Julien-en-Genevois

Fait à Chênex, le 02.09.2025

P/O Le Maire,
Le 1^{er} adjoint
Léon Duval



Télétransmis en Sous-Pref et affiché le :

